



Procès-verbal n°1

Séance du Conseil Municipal

Mardi 17 février 2015 à 19 H 00

Rappel de la convocation des membres du Conseil Municipal transmise par voie postale le 11 février 2015 :

Le Conseil Municipal se réunira dans la salle ordinaire de ses séances [le 17 février 2015 à 19H00](#).

Vouziers, le **11/02/2015**

Ordre du jour

Le Maire,
Yann DUGARD

Adoption du compte rendu du conseil du 9 décembre 2014

1. Règlement des NAP
2. Règlement des garderies (Dora Levi, Dodeman, Taine et Avetant)
3. Organisation et tarifs de l'accueil collectif de mineurs
4. Règlement de l'accueil collectif de mineurs
5. Vente à M. BARBIER Victor de la parcelle AM 428
6. Adhésion à l'ANDES (Association Nationale des Elus en Charge du Sport)
7. Composition des Commissions dans lesquelles siégeait M. MAYEUX, suite à sa démission de ses fonctions de conseiller municipal
8. Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'Association Les Tourelles
9. Demandes de subventions d'investissement
10. Débat des orientations Budgétaires

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances le **17 février 2015 à 19H00**, sous la Présidence de Monsieur DUGARD Yann, Maire de la Commune.

Présents : Yann Dugard, **Maire** ; Patricia Lesueur, Claude Adam, Françoise Payen, Dominique Carpentier, Magali Roger, **Adjoint** ; Patrice Feron, Andrée Thomas, Jean Broyer, Karine Passera, François Bardiaux, Martine Baudart, Mickaël Schwemmer, Louissette Noirant, Jean-Philippe Masson, Christine Dappe, Guy Porchet, Nadine Romain épouse NIVOY, Véronique Paillard, Frédéric Courvoisier-Clément, Ghislaine Jacquet, Dominique Lamy.

Pouvoirs : **Véronique Cosson** à Claude Adam, **Camel Armi** à Yann Dugard, **Pauline Cosson** à Frédéric Courvoisier-Clément

Absent(s) : Fabien Lallemant, Christophe Bieniara

Assistaient également : M. Fabien GUICHARD, Directeur Général des Services,
Mme Isabelle Huet et M. Didier Hanard, secrétariat ;
Mme Cécile Clot, comptabilité.

Désignation du Secrétaire de séance : Le Maire propose la désignation de Madame Andrée Thomas.
: Accord unanime de l'assemblée.

Informations du Maire

Le Maire demande une minute de silence pour le décès accidentel de M. Raoul MAYOT, Directeur de l'école primaire Taine.

Paraphe

Il rappelle qu'en hommage aux victimes de l'attentat commis le 7 janvier 2015 à Paris dans les locaux du journal Charlie Hebdo, un rassemblement a été organisé le 8 janvier à 12h00 devant le monument aux morts de Vouziers place Carnot.

Il informe la salle que le **mercredi 18 février 2015 à 19h00 à la salle des fêtes** aura lieu une réunion publique ayant pour objet « le point de présentation sur les travaux pluriannuels d'assainissement et leur conséquence sur le prix de l'eau.

Le marché pour la fourniture du fioul pour la piscine municipale a été signé le 29 janvier dernier avec l'entreprise FIOUL SERVICE.

Prochains rendez-vous :

Mardi 24 février 2015 à 19h00 : commission circulation
 Jeudi 26 février 2015 à 18h30 : commission affaires sportives
 Lundi 9 mars 2015 à 18h00 : commission des finances (Budget 2015)
 Dimanches 22 et 29 mars 2015 : élections des Conseillers Départementaux
 Mardi 7 avril 2015 à 19h00 : Conseil Municipal (Budget 2015)

Approbation de l'ordre du jour :

Le Maire propose d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été adressé le 11 février 2015 : **Accord unanime de l'assemblée.**

Adoption du Procès-Verbal de la séance précédente du 9 décembre 2014.

Le Maire indique que le procès-verbal du dernier conseil a été transmis le 11 février 2015. Il précise ne pas avoir reçu de remarque et demande s'il y en a.

Dominique LAMY signale qu'il y a deux erreurs de « copier-coller » page 14, concernant le point XIV – Délégation de service public pour la petite enfance : crèche « le Petit Prince » - signature du contrat d'affermage. Il convient de modifier à 2 reprises « d'approuver le projet de contrat de délégation du service d'assainissement » par « d'approuver le projet de contrat de délégation du service **public du centre multi accueil « le Petit Prince »**.

Le Maire propose de passer au vote en prenant en compte cette modification : adoption unanime du Procès-verbal par l'assemblée.

Ordre du Jour

Affaires scolaires et périscolaires

I – Règlement des NAP (Nouvelles Activités Péri-éducatives)

Le Maire laisse la parole à Madame Françoise PAYEN, adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires. Madame PAYEN rappelle les lignes principales du règlement tout en précisant qu'une modification a été apportée à l'article 7, elle concerne le paiement par chèque. Dorénavant il sera possible de mettre le règlement (**uniquement chèque**) sous enveloppe (**en indiquant : l'école, nom et prénom de l'enfant et classe**) dans la boîte aux lettres Ville de Vouziers NAP prévue dans chaque école. La seconde modification concerne l'article 9 : « en cas de non-respect de l'horaire de fin de NAP, la pénalité appliquée correspondant au dépassement d'horaire pour les garderies passe à 5,20 € pour 30 minutes de retard/enfant et 10,40 € pour 30 minutes à 1 heure de retard/enfant. Ce montant est fixé par le conseil municipal ».

Monsieur Frédéric COURVOISIER-CLEMENT demande que la partie « règlement » soit séparée des tarifs, car son groupe va voter contre ces tarifs, alors que les élus de l'opposition sont favorables aux modifications du règlement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 4 voix contre (MM. Frédéric Courvoisier-Clément, Dominique Lamy et Mmes Pauline Cosson, Ghislaine Jacquet) :

Paraphe

D'adopter le nouveau règlement intérieur des temps consacrés aux NAP de la Ville de Vouziers ;

De charger le Maire ou son Adjoint de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application des présentes décisions.

Annexe 1 : Règlement intérieur NAP.

II – Règlement des garderies écoles : Dora Levi, Dodeman, Taine et Avetant

Madame Françoise PAYEN rappelle qu'une garderie a été mise en place à l'école Taine en Septembre dernier. Comme pour le règlement des NAP, il s'agit de modifier l'article 7 – « paiement » des règlements intérieurs, identiques pour les 4 écoles, en ajoutant « qu'il est possible de mettre le règlement **(uniquement chèque)** sous enveloppe **(en indiquant : l'école, nom et prénom de l'enfant et classe)** dans les boîtes aux lettres Ville de Vouziers GARDERIE-NAP prévues dans chaque école.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

D'adopter les règlements des garderies Taine, Dodeman, Avetant et Dora Levi.

De Charger le Maire ou son adjoint de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application des Présentes décisions.

Annexe 2 : Règlements écoles Dora Levi, Dodeman, Taine et Avetant.

III – Organisation et tarifs de l'ACM (accueil collectif de mineurs)

Madame Françoise PAYEN présente ce point. La modification principale se situe dans l'accueil du public. Désormais, les enfants de 3 ans peuvent s'inscrire à cet accueil collectif. Les années précédentes, l'âge minimum était de 4 ans.

Monsieur Frédéric COURVOISIER-CLEMENT demande, comme pour le règlement des NAP, que la partie « organisation » soit séparée des tarifs, afin de pouvoir adopter à l'unanimité cette organisation de l'ACM tout en étant contre les tarifs proposés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 4 voix contre (MM. Frédéric Courvoisier-Clément, Dominique Lamy et Mmes Pauline Cosson, Ghislaine Jacquet) :

D'adopter les dispositions suivantes concernant l'ACM 2015 :

l'ACM de Vouziers est ouverte aux enfants de 3 à 13 ans durant 19 journées du 6 au 31 juillet 2015 dans les locaux de l'école maternelle rue Avetant, encadré par un directeur (grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe) et de 10 animateurs, dont un faisant fonction d'adjoint au directeur.

La rémunération prévue pour le diplômé BAFA (Brevet d'Aptitude au Fonction d'Animateur) ou équivalent assurant les fonctions d'adjoint au Directeur est fixé à 80,72 € / jour sur une base de 22 jours (19 + 3 de préparation), pour les animateurs diplômés BAFA 76,88 € et pour les stagiaires et non diplômés 69,20 € tous basés sur 21 jours (19 + 2 de préparation), en cas de séjours courts (3 nuits) 2 journées supplémentaires payées. Il est institué une régie d'avance de 250 € pour les séjours courts.

La Ville reversera aux animateurs ayant droit le montant de la bourse de formation soit 61 € pour les stagiaires BAFA et 120 € pour les stagiaires BAFD.

Il sera répartie 350 € en bons d'achat et des places de cinéma entre les bénévoles suivant leur temps de présence.

La Ville met à disposition le gymnase Caquot et Syrienne et prend à sa charge 2 entrées piscine par enfant et par semaine, le coût de ces entrées est inclus dans le budget ACM.

Le prix de journée alimentation est fixé à 7,36 € (6,89 € en 2014) par enfant inscrit et jour de fréquentation.

Le tarif pour les enfants dont le responsable légal n'est pas domicilié à Vouziers dont le Quotient Familial > 630 € = plein tarif : 15,20 € par jour et pour un quotient familial < 630 € = plein tarif : 14,70 € par jour.

Le tarif pour les enfants dont le responsable légal est domicilié à Vouziers dont le Quotient Familial > 630 € = plein tarif : 11,90 € par jour et pour un Quotient Familial < 630 € = plein tarif : 11,40 € par jour.

En supplément d'accueil un forfait à la semaine (1h le matin et/ou 1h le soir) est fixé à 10,40 € matin ou soir et 20,80 € matin et soir.

Paraphe

De Charger le Maire ou son adjoint de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application des Présentes décisions.

IV – Règlement de l'ACM (accueil collectif de mineurs)

Madame Françoise PAYEN fait savoir que suite à l'accueil des enfants dès 3 ans, une modification des termes de l'article 3 concernant l'inscription est nécessaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

De modifier l'article 3 et d'adopter le nouveau règlement intérieur de l'ACM.

De Charger le Maire ou son adjoint de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application des présentes décisions.

Affaires d'urbanisme

V – Vente à M. Victor BARBIER de la parcelle AM 428

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la vente à M. Victor BARBIER de la parcelle cadastrée AM n° 428 d'une surface cadastrale de 315 m², située au lieudit « Les-Cinq-Saules » au prix de 6,34€ le m². Il rappelle que cette parcelle est classée en zone UCj du PLU ce qui signifie que toutes constructions, installations et activités sont interdites dans la zone UCj, zone de jardins ne pouvant recevoir que des abris de jardins. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur et toutes ces précisions seront écrites sur l'acte de vente rédigé par le notaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'autoriser l'opération foncière suivante : vente par la Commune de Vouziers à Monsieur Victor BARBIER de la parcelle cadastrée AM n° 428 d'une superficie de 315 m², classée en zone UCj et située au lieudit « Les-Cinq-Saules », au prix de 6.34 le m² ; les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

D'autoriser le Maire ou son Adjoint à signer tous actes et pièces quelconques nécessaires à l'application de la présente décision.

Affaires générales

VI – Adhésion à l'ANDES (Association Nationale des Elus en Charge du Sport)

Monsieur Dominique CARPENTIER Adjoint délégué aux sports, présente le projet d'adhésion de la Ville de Vouziers à l'ANDES. Cette association a pour but de regrouper l'ensemble des élus en charge du sport et de promouvoir les échanges entre communes pour la gestion et le partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

Les objectifs principaux de cette association sont les suivants :

Permettre les échanges entre les communes par leurs élus chargés du sport et le développement des activités sportives aussi bien sur un plan communal, départemental, régional que national.

Assurer la défense de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.

Constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion et d'organisation des activités physiques et sportives et de négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Monsieur Dominique CARPENTIER poursuit en précisant que la cotisation annuelle est fixée en fonction du nombre d'habitants. Pour les communes de 1 000 à 5 000 habitants le montant est de 104,00 €. En conséquence et

Paraphe

conformément au dernier recensement de notre commune qui compte 4 246 habitants, la cotisation annuelle est fixée à 104,00 €.

Il convient également de désigner le représentant de la collectivité auprès de l'ANDES.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

L'adhésion de la Ville de Vouziers à l'association de l'ANDES et l'engagement à verser la cotisation annuelle fixée à 104,00 €.

De désigner M. Dominique CARPENTIER comme représentant de la Ville de Vouziers auprès de cette même association.

D'autoriser le Maire ou son adjoint à signer tous actes et pièces quelconques nécessaires à l'application de la présente décision.

VII - Composition des Commissions dans lesquelles siégeait M. MAYEUX, suite à sa démission de ses fonctions de conseiller municipal

Monsieur le Maire reprend la parole avec le remplacement de Monsieur Michel MAYEUX dans les Commissions dans lesquelles il siégeait, à savoir : Commission affaires culturelles – jumelages ; Commission information – communication ; Commission tourisme et patrimoine ; Commission affaires sociales et solidarité ; Commission affaires scolaires et périscolaires ; Commission d'Appel d'Offres (suppléant).

Madame Marie-Hélène MOREAU, vues les démissions successives de MM. MAYEUX Michel, WAXIN Elodie, BIENIARA Christophe, est à ce jour conseiller municipal, sauf démission officielle de sa part à recevoir.

Monsieur Frédéric COURVOISIER-CLEMENT fait savoir que Madame Marie-Hélène MOREAU ne démissionne pas du poste de Conseillère Municipale et souhaite remplacer M. Mayeux dans toutes les Commissions Municipales.

Madame MOREAU étant absente, Monsieur le Maire propose de porter au vote du prochain Conseil cette modification de composition. Accord unanime de l'assemblée.

VIII – Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'Association Les Tourelles.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Patricia LESUEUR, Adjointe aux Affaires Culturelles. Elle propose Madame Karine PASSERA comme représentante du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Association Les Tourelles, en remplacement de de Madame Véronique COSSON.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

Affaires financières

IX – Demandes de subventions d'investissement

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel des opérations d'investissement pour lesquelles des subventions seront demandées en 2015.

Quelques nouveaux montants sont mentionnés à savoir :

- le dispositif façades pour 16 000 € au lieu des 80 000 € inscrits initialement, car seules les réhabilitations des façades des bâtiments publics du centre peuvent désormais bénéficier du dispositif de financement par la Dotation d'Équipement Rural, la Commune n'ayant pas été retenue dans le dispositif revitalisation des centres bourgs. Il n'y a qu'un seul bâtiment éligible au centre de Vouziers: le CCAS.

- le trottoir droit de la rue du Chemin Salé pour 35 000 € et la dissimulation des réseaux pour 200 000 € (Participations au coût résiduel des travaux de dissimulation en versements sur 2 ou 3 exercices auprès de la FDEA),
- la rénovation de la salle Bellevue pour 155 000 € ;
- les études pour le pôle scolaire pour 50 000 €.

Soit un total HT de 702 340 € (au lieu des 326 340 € inscrits sur le plan de financement global prévisionnel) et un total TTC de 842 808 € (au lieu des 391 608 € inscrits sur le plan de financement global prévisionnel).

M. le Maire précise que ces projets sont expressément liés aux obtentions de subvention.

Ces travaux peuvent être subventionnés en partie par l'état au titre de la DETR, le Conseil Régional, le Conseil Général et la CAF. Pour les projets touristiques, une demande de fond de concours sera également présentée auprès de la 2C2A. Les travaux seront engagés sous réserve des réponses des partenaires financiers et des restes à charge pour la commune.

Il donne ensuite lecture des différents projets sur les documents qui ont déjà été remis aux élus.

Concernant l'étude de requalification du stade, dont l'estimation est de 6 000 € HT, M. le Maire précise que l'étude portera sur toute la surface disponible. La piste d'athlétisme est concernée pour une remise aux normes officielles, ce qui n'est pas le cas actuellement. M. Dominique CARPENTIER ajoute que le plateau scolaire sera également compris dans cette étude.

M. le Maire précise ensuite que 50.000 € sont prévus pour l'étude du pôle scolaire.

M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT demande s'il ne serait pas plus judicieux de faire une étude sur la restructuration des locaux scolaires déjà existants, avant de lancer l'étude du pôle scolaire. Il ajoute que son groupe votera contre ces demandes de subventions d'investissement, à moins qu'il n'y ait possibilité de voter chaque projet un par un.

M. le Maire rappelle qu'il n'est pas possible de voter un à un les projets sachant que les demandes de subventions sont faites sur un plan de financement global. Concernant l'étude du pôle scolaire, l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage qui sera retenu devra définir le meilleur projet en tenant compte des aspects financiers, d'accès par les transports scolaires, de mutualisation de moyen, d'accessibilité de bâtiments, de maîtrise des coûts énergétiques.

La parole est donnée à Mme Magali ROGER, Adjointe déléguée au cadre de vie, pour parler du projet de la création d'une aire de jeu au Blanc Mont. Le but étant de redonner vie à cet espace déjà existant et laissé à l'abandon, par la remise en place de jeux et d'équipements pour les enfants de 2 à 6 ans, afin de recréer le lien social entre les personnes du quartier.

Pour les aménagements touristiques et qualitatifs, M. Dominique CARPENTIER, Adjoint délégué au Tourisme, donne les détails du projet de réalisation d'une aire d'accueil pour 5 camping-cars au niveau du parking du champ de foire pour un coût prévisionnel de 57 000 €, et pour l'aire de repos et d'orientation pour cyclotouristes au niveau de la place de la Mairie.

M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT remarque que ces aménagements touristiques sont de la compétence de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise. Il pense que la Ville n'obtiendra pas de financement pour ces deux projets d'aménagement.

M. le Maire précise qu'il s'agit de débiter les projets par une démarche administrative, notamment en demandant des devis et sollicitant des subventions. Il ajoute qu'il n'y a pas actuellement d'estimation précise pour le projet d'aire de repos et d'orientation pour les cyclotouristes.

M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT trouve gênant que la Ville fasse des demandes de subvention d'investissement pour des projets qui seront portés au final par la Communauté de Communes.

M. le Maire répond que ces deux projets sont éligibles aux demandes de subventions d'investissement déposées par la Commune, rien n'étant certain sur la volonté de la communauté de les porter en totalité, d'où la demande de fonds de concours auprès de l'EPCI, qui saura bien assez tôt nous préciser ses possibilités et intentions.

En l'absence d'autre remarque, il propose de passer au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 4 voix contre (MM. Frédéric Courvoisier-Clément, Dominique Lamy, et Mmes Pauline Cosson, Ghislaine Jacquet) de retenir ces opérations au budget 2015, de solliciter auprès des partenaires financiers des

Paraphe

subventions aussi élevées que possible ainsi que l'autorisation d'engager les travaux sans présumer de l'obtention de financements de leur part.

X – Débat des Orientations Budgétaires

M. Claude ADAM, Adjoint délégué aux finances, présente le document déjà remis aux Conseillers et projeté dans la salle pour le public. En préambule, il explique que le budget sera voté au prochain Conseil Municipal prévu le 7 avril et qu'aujourd'hui il s'agit du débat d'Orientations Budgétaires. Ce débat permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Commune, d'apprécier les contraintes et d'en discuter. Ce débat ne donne pas lieu à un vote.

En page 2, pour les contraintes, M. Claude ADAM précise que la réforme des rythmes scolaires est intégrée en année pleine sur cet exercice, notamment pour les charges de personnel. En ce qui concerne la situation de Ardennes Machining Industries, le jugement en appel de la procédure d'expropriation devrait être rendu fin juin 2015, avec une fourchette comprise entre 130 000 € et 800 000 €.

En page 3, il précise que la baisse de l'enveloppe destinée aux subventions est de moins 18 000 € (soit – 9 %), et l'économie sur les indemnités des élus représente 19.740 €. Il ajoute que l'objectif de 2015 est de restaurer une épargne nette positive sur le long terme en travaillant sur les dépenses de fonctionnement et sur la gestion de la dette, avec la renégociation de certains emprunts.

M. ADAM présente le tableau de la page 4 en signalant les fluctuations de l'épargne nette de l'année 2011 à 2014.

M. Dominique LAMY demande pour quelles raisons l'épargne nette était négative en 2013 de 137 087,93 € puis positive de 371 921,88 € en 2014. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une baisse de plusieurs chapitres de dépenses cumulée à des hausses en recettes qui sont responsables de l'amélioration de l'épargne nette.

M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT fait remarquer que le chapitre des charges de personnel ne suit pas cette règle. La précision est apportée : il s'agit de l'impact de la réforme des rythmes scolaires allié à une année exceptionnelle en termes de nombre et de durée des arrêts de travail. Le coût de ces arrêts est compensé par l'assurance communale dont la recette apparaît en section de fonctionnement.

Pour les dotations et contributions directes (page 8), seuls deux chiffres sont connus pour 2015, il s'agit de l'attribution de compensation pour 830 700 € et le reversement du FNGIR (Fonds Nationaux de Garantie individuelle des Ressources) pour moins 79 000 €.

A propos des charges de fonctionnement (page 9), en particulier la diminution de la subvention au CCAS, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT demande quel est l'intérêt de transférer les charges du CCAS vers la Ville, sachant que dans le système actuel l'employée du CCAS est financée par la subvention.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a plus d'intérêt à dissocier les deux entités. A un moment donné, cela s'est justifié uniquement par l'opportunité d'avoir une subvention pour création et accompagnement d'un poste au CCAS. Le second poste crée depuis relève déjà du budget général. Aujourd'hui il est important pour la transparence du budget général que l'intégralité des dépenses liées au personnel y apparaisse, d'autant plus que le volume de la subvention allouée au CCAS est diminué du coût réel de l'agent. Cela supprime des écritures inutiles au budget du CCAS et ne diminue en rien ses recettes.

Les charges exceptionnelles baissent, il est prévu de supprimer les prix des illuminations et de diminuer les prix des maisons fleuries. La provision pour les cérémonies du 11 novembre 1918 est par contre maintenue à 2 500 € par an. M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT demande si l'on arrive à chiffrer cette baisse. M. ADAM répond que ce n'est pas très significatif.

La section d'investissement dispose d'un excédent de 585 523,80 € au 31/12/2014. Certaines subventions peuvent être inscrites comme celles au titre de la DETR (Dotation Equipement Territoires Ruraux) pour le remplacement des sièges de la salle Robert Guédiguian au cinéma Les Tourelles, la contribution de Cinélia pour le passage au numérique (en 2012 concerne le cinéma) et une participation de la Fédération Départementale d'électricité pour les travaux d'éclairage public de 2012 (éclairage passage piétons, extension de réseau à Blaise et renouvellement de lanternes au parc Belluriez).

Pour les dépenses d'investissement M. ADAM rappelle que dans le remboursement des emprunts, le remboursement du capital de la dette est inscrit à hauteur de 338 000 €. Pour les restes à réaliser 2014 dans les investissements en cours il

rappelle la réfection de la toiture du sud du tribunal et l'acquisition d'un véhicule (berlingot Citroën) pour les services techniques municipaux.

Monsieur ADAM explique que tous les projets cités précédemment seront inscrits au budget avec une programmation et un commencement d'exécution lié aux financements obtenus.

Outre l'investissement courant, l'acquisition d'un minibus et le réaménagement de la salle de cinéma « Robert Guédiguian » sont proposés. La rénovation de la salle de cinéma est subventionnée à hauteur de 50%. L'acquisition du minibus est éligible à une aide plafonnée de 25% de la CAF.

Le financement des études de faisabilité, d'avant-projet marqueront cette année le lancement du projet de pôle scolaire.

Monsieur Frédéric COURVOISIER-CLEMENT demande, vu la chute des dotations, si la commune a réfléchi au dispositif « commune nouvelle » mis en place par l'Etat, qui permettrait de garantir et geler ces dotations dans le cas où l'on trouverait une commune intéressée.

M. le Maire répond que si le Maire d'une commune assez proche souhaitait adhérer à ce dispositif, il ne verrait aucun inconvénient et le sujet serait étudié très sérieusement.

M. ADAM présente ensuite les budgets annexes.

Pour le budget de l'eau, le prix est composé pour chaque service :

- o D'une surtaxe qui sert à financer les investissements de la commune
- o De la part utilisée pour couvrir les charges de distribution et de traitement du fermier (Veolia)
- o De taxes revenant à l'agence de bassin (Seine Normandie)

L'évolution du tarif de l'eau de 2011 à 2014 expliquée par le tableau (page15) montre que l'on arrive à 5 €.

Ce service se caractérise par une stabilisation des tarifs et des investissements. En 2015, il n'existe pas de besoin particulier. Une enveloppe de travaux sera constituée et utilisée en cas de nécessité.

Pour le budget de l'assainissement, ce service se caractérise par des travaux importants. En 2015 il s'agira de :

- o De solder le marché de travaux de reconstruction de la station d'épuration
- o De constituer une enveloppe de travaux concernant la mise en séparatif de la rue du Froid Manteau puis des études à mener.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal et l'assistance nombreuse dans la salle. La séance est levée à 20H15.

La Secrétaire de Séance : Andrée Thomas

Suivent les signatures des conseillers municipaux:

Paraphe